



Litige entre bailleur et particulier

Par **Ciitronelle**, le **01/03/2020 à 11:32**

Bonjour, rnrnJ'ai eu l'état des lieux de mon ancien appartement et celui-ci c'est très bien passé. L'appartement était propre et aucun souci à déclarer. J'ai signé le compte rendu de l'état des lieux et la personne me l'a envoyé par mail. Je pensais donc récupérer ma caution sauf que 2 mois plus tard je reçois un courrier avec AR de mon ancien bailleur qui m'annonce que je leur dois 195€ et que je ne récupérerai pas ma caution. Joint au courrier une facture pour du nettoyage fait dans l'appartement d'une valeur de 580€. Je trouve ça hors de prix pour un 64m² et qui plus est il n'y avait aucun nettoyage à prévoir car l'appartement était en très bon état. Je ne souhaite pas leur payer les 195€ en plus avant d'avoir des explications ! rnrnVers qui puis-je me tourner pour avoir de l'aide car je suis en train de me faire prendre clairement pour une imbécile ? rnrnEn vous remerciant pour vos futures réponses.